



Le 20 mai 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DE LA SÉANCE DU MARDI 27 MAI 2025**

Lors de sa séance du 20 mai, le Sénat a décidé à la demande du groupe Les Républicains, le remplacement du débat sur le thème : « Quelles réponses apporter à la crise du logement ? », inscrit à l'ordre du jour du mardi 27 mai, par un débat sur le thème : « Comment nos politiques publiques peuvent-elles contribuer à relever les défis auxquels sont confrontées les zones rurales de notre pays ? ».

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mardi 27 mai 2025 s'établit comme suit :

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 27 mai 2025

À 14 heures (hors hémicycle)

Travaux hors hémicycle de la commission des affaires européennes, des délégations et des instances temporaires (jusqu'à 17 heures) et des commissions permanentes (à partir de 17 heures).

À 18 h 30

Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur le projet de loi de programmation pour la **refondation** de **Mayotte** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 613 rect, 2024-2025) et sur le projet de loi organique relatif au **Département-Région** de **Mayotte** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 614, 2024-2025).

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 26 mai à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 27 mai à 16 h 30

- Débat sur le thème : « Comment nos **politiques publiques** peuvent-elles contribuer à relever les **défis** auxquels sont confrontées les **zones rurales** de notre pays ? » (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
- Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 26 mai à 15 heures

- Débat sur l'avenir du groupe **La Poste** (demande de la commission des affaires économiques)

- Temps attribué à la commission des affaires économiques : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par la commission des affaires économiques : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 26 mai à 15 heures